

## Rubrique Urbanisme – Environnement

# Corridors biologiques

Le territoire veyrite, et par extension l'espace transfrontalier du bassin genevois, est situé au carrefour des influences climatiques continentale, alpine et méditerranéenne, à l'origine de la grande richesse de ses milieux naturels. La biodiversité est élevée tant en plaine, notamment le long des ripisylves (forêts riveraines) des cours d'eau et du lac, que dans les massifs montagneux à proximité.



Les corridors biologiques sont des espaces linéaires ou non (bandes boisées, haies, ripisylves, cours d'eau, etc.) qui permettent de relier entre eux des zones réservoirs de biodiversité (milieux assurant le maintien d'espèces sauvages) et des zones relais (accueillant les espèces au cours de leurs déplacements). Ces corridors biologiques sont intégrés dans les réseaux verts (massifs forestiers), bleus (cours d'eau et biotopes humides) et jaunes (zones agricoles) qui composent le territoire. Ils jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces entre ces milieux et la préservation de la biodiversité. En effet, sous le terme de biodiversité sont rassemblées la diversité des paysages, des espèces et des gènes. Cette dernière, invisible à l'œil nu, a tendance à être oubliée. Toutefois, sans brassage génétique, un affaiblissement puis une disparition des populations est à craindre à plus ou moins long terme. Des espaces très ordinaires, tels que des haies, des bords de routes, des petits cours d'eau, des fossés et des nants ont été longtemps oubliés dans les programmes de gestion du territoire et il est temps de leur rendre leur rôle de continuum biologique.

Les milieux agricoles, forestiers et naturels fortement fragmentés sont fragiles et l'on constate une perte de la biodiversité qui les compose. A titre d'exemple, à Genève, sur les 15'000 espèces animales et végétales recensées, 30% sont considérées comme menacées.

En 2009, les partenaires du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont validé le lancement d'études de faisabilité pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques, sur la base de la charte du Projet d'agglomération signée en 2007.

De nombreuses espèces animales et végétales emblématiques illustrent la richesse de ces différents milieux tels que les rapaces rupestres comme le faucon pèlerin (le Salève est la montagne présentant la plus grosse densité de couples nicheurs de Haute-Savoie, avec 3 couples sur le secteur) et le hibou grand-duc. Pour les batraciens et les reptiles, citons les tritons crêtés, les salamandres tachetées ou encore les vipères et les couleuvres. En terme de botanique, l'on peut découvrir dans la région de Collonges-sous-Salève une forêt de pins à crochets, témoin d'un micro-climat alpin. Les insectes sont également bien représentés, comme certains papillons typiques qui trouvent leurs plantes hôtes uniquement sur les roches du Salève. En ce qui concerne les mammifères, en plus des sangliers, des chevreuils et des chamois, des lynx de passage viennent parfois se nourrir de ces animaux !

Ces espaces de haute valeur, bien que représentant une proportion restreinte de l'ensemble du territoire, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des écosystèmes et des animaux sauvages. Il est donc important de les préserver et de les protéger durablement.

La richesse et la diversité de ce patrimoine contribuent aussi à la forte attractivité de la région. Mais, dans un contexte de forte croissance urbaine et de développement des infrastructures, leur préservation impose une vigilance constante. La pression de la ville ainsi que l'intensification et la mutation des activités agricoles contribuent également à la détérioration lente des milieux naturels.

Les grands enjeux qui engagent fortement l'avenir du territoire sur les questions de sauvegarde de la biodiversité sont donc le maintien des espaces naturels remarquables en termes de qualité et de quantité, la lutte contre le cloisonnement des territoires ruraux, ainsi que la préservation d'un équilibre entre la pression des habitants sur le milieu et les atouts environnementaux.

Dans le cadre des opérations initiées par le « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois », Veyrier s'est proposée pour représenter les communes suisses de la région de Genève-Sud en tant que partenaire de l'Etat de Genève et des communes frontalières françaises. A ce titre, elle participe au niveau politique à l'élaboration d'un contrat corridor biologique nommé « Champagne-Genevois ».





Les actions sont réalisées de part et d'autre de la frontière, en partenariat entre les autorités publiques et les associations de protection et de défense de l'environnement. Elles se présentent sous la forme de renaturation des cours d'eau, de mise en place de réseaux agro-environnementaux, de corridors à petite et moyenne faune.

Pour Veyrier, les trois principales mesures identifiées pour ces prochaines années concernent la préservation de la pénétrante verte de Pinchat. Celle-ci a d'ores et déjà été inscrite dans le projet de Plan directeur cantonal – Genève 2030 **consultable sur le site :**  
[http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/plan\\_directeur\\_cantonal-686.html](http://etat.geneve.ch/dt/amenagement/plan_directeur_cantonal-686.html)

En effet, cette vaste zone agricole, d'un seul tenant, possède une grande valeur patrimoniale et paysagère ; elle est le dernier grand espace ouvert ponctuant le cours de l'Arve avant son arrivée en ville de Genève, il est le seul accès fonctionnel au Rhône depuis la partie sud du canton.

La seconde mesure envisagée consiste à réhabiliter les milieux humides situés le long de plusieurs nants entre l'Arve et les bois de Veyrier et particulièrement de revaloriser la réserve naturelle de Vessy.

Enfin, la troisième mesure envisagée consistera à remettre à ciel ouvert le ruisseau des Marais.

En 2010, dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, le Projet d'agglomération leur a réservé une place primordiale dans le but de les sauvegarder et/ou les restaurer par la création des « contrats corridors biologiques ». Un « contrat » est destiné à soutenir financièrement les acteurs locaux dans la conduite de projets opérationnels visant à préserver ou restaurer la « connectivité écologique » d'un territoire. Il est conclu sur la base d'un programme d'actions planifié sur une période de 5 ans et détaillé dans un document. Celui-ci précise les engagements techniques et financiers des partenaires.

Huit secteurs dans le périmètre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ont fait l'objet d'étude de base pour l'élaboration de contrats corridors. Ils ont pour noms : Jura-Promenthouse, Vesancy-Versois, Pays de Gex, Vuache-Etournal-Laire, Salève-Plaine (situé entre la partie occidentale du Salève et la partie aval de l'Arve), Salève-Voirons, Voirons-Hermance, et Glière-Môle.

Suite à ces études, plusieurs contrats corridors sont en cours d'élaboration. C'est le cas du contrat corridor transfrontalier Champagne - Genevois, dont fait partie Veyrier qui regroupe les secteurs Salève-Plaine et Vuache-Etournal-Laire (secteur haut-savoyard).

La pérennité de ces actions, entreprises déjà en 2007 sous cette appellation, a débouché du côté genevois sur un projet de loi cantonale intitulé « Loi sur la biodiversité » déposé auprès du Grand-Conseil le 14 avril 2011, actuellement en cours d'examen.



En conclusion, les corridors biologiques représentent l'habitat, l'espace de vie et de mobilité du monde animal de nos régions. A ce titre, il est indispensable de les préserver et les restaurer avec des actions telles que celles-ci, afin de sauvegarder la biodiversité des espèces qui composent notre environnement.

### Ces contrats corridors intègrent quatre volets de mesures :

- Intégration des enjeux de la « connectivité biologique » dans les documents de portée réglementaire ;
- Réalisation de travaux ou de mesures de préservation ou de restauration de la connectivité ;
- Etudes complémentaires ;
- Communication, pédagogie, animation du projet.



### Sources :

- Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ; [www.projet-agglo.org](http://www.projet-agglo.org)
- Cahier n°13-54 « Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor – secteur Salève-Plaine » - novembre 2010
- Cahier n°13-55 « Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor – secteur Vuache – Etournal - Laire » - novembre 2010

Le nouveau Président, M. Max Muller, annonce l'ouverture « de la première séance opérationnelle » du Conseil municipal. L'ordre du jour débute par l'approbation des procès-verbaux des séances des 24 mai et 6 juin. Puis M. Barth prend la parole pour faire part des communications du Conseil administratif. L'agorospace et les statues proches de l'école de Pinchat ont subi des détériorations. « Depuis 2008 et l'installation des caméras de vidéosurveillance, ce sont les seules déprédations constatées, il n'y a donc pas lieu d'en tirer des conclusions définitives. »

MM. Prost et Muller sont opposés sur une large question de conception du mode de fonctionnement de la sous-commission du règlement du personnel, en relation avec l'audition de la commission du personnel et la présence du Conseil administratif lors de telles rencontres. M. Patek souligne que « la politique se fait dans cette salle et non pas dans les restaurants de la commune ». M. Muller rétorque qu'il regrette de devoir rencontrer certaines personnes au village pour faire avancer les discussions.

**Autres communications :** l'agrandissement de la crèche de la Cigogne (M<sup>me</sup> Rostan) sera inauguré le 25 novembre et la pose de la première pierre pour les travaux de construction de la première étape du périmètre du Grand-Salève (M. Malnati) aura lieu le 17 décembre.

Le Conseil administratif et chaque parti proposent les futurs membres du Conseil de la Fondation de la commune pour le logement. Les élus approuvent l'ensemble des nominations.

Deux pétitions sont à l'ordre du jour. La pétition « Parascolaire à Veyrier : encore moins de place pour nos enfants à la rentrée » est renvoyée au Conseil administratif. La pétition « Litige opposant depuis 1978, M. F. Lavergnat aux autorités communales » sera aussi confiée à l'administratif. M. Jeanneret conclut : « la lassitude commence à me gagner, il est temps de résoudre certains problèmes soulevés par M. Lavergnat, notamment la demande de table ronde, puisque les conditions sont actuellement réunies. »

## Le projet de budget et plan des investissements 2012 sont présentés aux élus municipaux.

M. Barth souligne que de nombreuses dépenses sont liées à l'accroissement de la population sur la commune et que de nombreux postes concernent les jeunes (animateur, abonnement TPG, GIAP, etc.) et conclut : « nous sommes au-dessus de la ligne de flottaison ». M. Gavillet signale que c'est toujours un exercice périlleux d'établir un budget et que les rentrées fiscales réserveront peut-être des surprises désagréables, il poursuit « mais nous avons tous les moyens de gérer le porte-monnaie communal ». M. Jeanneret demande aux commissions d'étudier les besoins réels de la commune plutôt que de surcharger le personnel pour maintenir la fiscalité.

A l'issue, le projet de budget est renvoyé à l'unanimité dans toutes les commissions.

## Périmètre du Grand-Salève

Le Conseil administratif propose un amortissement extraordinaire de 1,5 million de la première étape du projet Grand-Salève qui est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal en vote immédiat.

## Déclassement du périmètre des Grands-Esserts

M. Barth se lance dans une longue plaidoirie. « C'est un grand moment car pour la première fois, vous avez à traiter la question de déclassement d'une grande zone ! » Puis, il expose clairement son argumentaire, forcé de reconnaître « qu'il nous faut des logements, mais pas forcément 1'200 et c'est là que le bât blesse ! ». Il s'insurge : « La commune de-

vra garder l'initiative concernant les infrastructures et la mobilité, en l'absence de vision de la part de l'Etat genevois. Il vous est demandé de mettre la charrue avant les bœufs, soit de voter une telle décision avant la date butoir du 16 novembre ». Les élus sont tenus d'entrer en matière. Le maire leur fait part d'une proposition : donner un préavis favorable, mais sous la réserve formelle du respect des huit conditions cumulatives et impératives :

- ✓ Echelonnement de l'urbanisation du périmètre de 2018 à 2026 ;
- ✓ Réduction de la surface brute des logements à 60'000 m<sup>2</sup> de plancher en lieu et place de 132'000 m<sup>2</sup> ;
- ✓ Les gabarits des futurs immeubles ne devront pas dépasser R+5 ;
- ✓ L'urbanisation du périmètre doit être conditionnée au désengorgement du réseau routier de la commune de Veyrier et à la mise en service des deux tronçons des liaisons routières de Genève-Sud ;
- ✓ Respect des valeurs limites d'immissions applicables en matière de lutte contre le bruit et en matière de pollution de l'air ;
- ✓ L'implantation des futurs bâtiments situés le long de la route de Veyrier ne devra pas être orientée parallèlement à celle-ci pour éviter un effet de rebond des nuisances sonores ;
- ✓ Les étapes de l'urbanisation devront être compatibles avec la planification des finances communales ;
- ✓ Priorité devra être donnée dans l'acquisition et dans l'occupation des futurs logements aux habitants de la commune de Veyrier et à leurs familles.

M. Malnati estime, pour sa part, qu'il est possible de construire 1'200 logements et il est impératif de garder une densité de 1,2 % de l'occupation des sols. « C'est une politique publique digne et responsable ». Le groupe PLR reconnaît que la commune doit participer à l'effort collectif pour la création de logements, mais il estime que ce n'est pas parce qu'il y a pénurie qu'il faut faire tout et n'importe quoi. Le groupe MCG met des réserves sur certaines conditions, notamment la densification trop faible, mais se dit ouvert aux discussions. Sur l'ensemble des conditions proposées, le parti démocrate-chrétien entend privilégier l'environnement et la mobilité. « Nous ne voulons pas d'un projet de ville à la campagne ! ». Le groupe radical est content de pouvoir discuter d'une telle proposition et de disposer d'une liste de conditions qui permettra la discussion. Contrairement à ce qui est affirmé par le Conseil d'Etat, l'ensemble des parties n'a pas été intégré aux discussions. Pour le groupe socialiste « En densifiant aussi peu, on oblige l'Etat à déclasser deux fois et demi la surface des Grands-Esserts pour construire le même nombre de logements que ce qui est prévu actuellement sur ces parcelles. Très mauvaise af-



faire pour l'environnement et l'agriculture ! ». Le groupe des Verts, après avoir assisté à la table ronde organisée par l'Office de l'Urbanisme, est convaincu que l'on peut effectivement construire 1'200 logements avec un projet harmonieux.

La soirée est déjà bien avancée quand l'entrée en matière est acceptée par 18 oui, 4 non et 1 abstention, la proposition est ensuite renvoyée en commissions.

### Aménagements extérieurs du Gerdil,

#### Ecole Eden

Ce projet prévoit la réalisation de l'aménagement du passage public longeant l'école et son éclairage. M. Malnati déclare : « C'est le maillage du réseau piéton de la commune que vous dessinez ! ». Le groupe socialiste s'étonne qu'il n'y ait pas une participation de l'Ecole Eden. Le Conseil municipal entre aussi en matière sur cette proposition par 19 oui et 4 abstentions qui est ensuite renvoyée en commissions pour examen.

### Subvention de CHF 50'000 pour la construction d'un pavillon pour les ateliers de Clair-Bois à Pinchat.

Cette subvention est acceptée à l'unanimité, le Conseil municipal estimant que Clair-Bois fait du bon travail.

### Acquisition d'une « PolProxMobile »

Il s'agit d'un bureau mobile à l'attention de la police municipale. Un moyen de mettre les forces de l'ordre au plus proche des besoins et attentes de la population. Hormis les libéraux,



l'ensemble du Conseil municipal critique le fait que le sujet ait été présenté à la presse avant que cet objet soit soumis au Conseil municipal. Si toutes les personnes présentes reconnaissent la nécessité d'avoir une police de proximité, que beaucoup trouvent intéressant l'apport d'une idée nouvelle, en revanche un refus total est exprimé par les verts et les socialistes. Ces derniers jugent inutile et démesuré cet achat qui, contrairement à ce qui était affirmé dans la proposition, ne pourra pas être utilisé par les travailleurs sociaux. Les radicaux sont prêts à discuter de ce projet en commissions sans préjuger de leur position finale face à ce dernier. L'entrée en matière est acceptée par 16 oui, 6 non et 1 abstention, la proposition est ensuite renvoyée en commissions.

### Agrandissement de la salle du Conseil municipal

Devenu obligatoire à cause de l'augmentation du nombre de Conseillers municipaux et de la nécessité d'offrir une place plus grande au public, cet objet est renvoyé à l'unanimité en commission. C'est une bonne nouvelle pour le nombreux public présent qui a dû occuper lors de cette séance, une partie du hall d'entrée.

Pour terminer la séance, deux dossiers de naturalisation sont préavisés favorablement à huis clos.

*Sophie Meylan*

Après approbation, le procès-verbal complet de la séance pourra être consulté sur le site de la commune.

## Questions à nos élus



### Vous avez une question ?

**Posez-la par mail ou par poste, nos élus répondront dans ces colonnes.**  
**[i.vincent@veyrier.ch](mailto:i.vincent@veyrier.ch) ou Mairie de Veyrier – Case postale 330 – 1255 Veyrier**

## Veyrier : taux de recyclage en 2010

Le taux de recyclage communal 2010 des déchets urbains se monte à 47,2% contre 46,6% en 2009. Ce taux est supérieur à la moyenne cantonale qui s'établit pour l'année en cours à 40,7 %. Nous remercions les habitants de la commune de poursuivre leur effort dans ce sens.

En tonnes, voici quelques chiffres communaux :

	En 2010	En 2009
Ordures ménagères	2'354	2'389
Déchets compostables	1'278	1'346
Verre	315	289
Papier	519	474
PET, alu, fer-blanc, textiles, piles et huiles	92	85,7
Ferraille	58	49



# Rubrique technique

## Projet Grand Salève

Les travaux de démolition des bâtiments existants sur l'étape 1 se sont terminés le 29 septembre 2011. Les travaux de terrassement sont actuellement en cours, ainsi que l'exécution des blindages de fouilles. Les travaux de maçonnerie débuteront le 14 novembre 2011.

## Chemin de Sous-Balme

### Carrefour de la Mouille

Le resurfaçage du chemin de Sous-Balme est en cours ainsi que les divers autres aménagements. L'ensemble de ces travaux se fait en coordination avec ceux nécessaires aux SIG.

## Route des Tournettes

Les SIG procèdent à la création d'une conduite de gaz sous ce chemin. La durée des travaux est d'environ 2 mois.

Des perturbations sont attendues lors de cette réalisation.

## Vous aussi, votez en ligne pour le scrutin du 27 novembre prochain !

### La Chancellerie d'Etat vous informe :

Et de deux! Après la première du 15 mai, premier scrutin de Suisse lors duquel un canton entier a pu voter par Internet, cette possibilité sera à nouveau offerte à toutes les Genevoises et tous les Genevois pour la votation du 27 novembre. Comme pour le scrutin du 15 mai, cette votation ne comporte aucun sujet fédéral. Dès lors, le canton est affranchi des restrictions que la Confédération fait encore peser sur le vote électronique.

A la différence du droit fédéral, le droit cantonal considère le vote en ligne comme une manière normale et légitime d'exprimer son opinion, au même titre que le vote postal et le vote à l'urne. Les lois, que l'on dit volontiers en retard sur la société, sont ici en phase avec les attentes de la population. En mai, un suffrage exprimé sur cinq (20,5%) l'a été par Internet. Si l'on inclut les Genevois de l'étranger, le pourcentage monte même à 22,1%.

Le vote par Internet est simple d'utilisation, il s'effectue en une seule opération (pas besoin de trouver une boîte aux lettres) et garantit la validité de votre vote. Trop souvent des bulletins



papier sont invalidés en raison d'erreurs, le plus souvent involontaires, des électeurs, telles que l'utilisation de correcteurs, surligneurs ou des inscriptions sans lien avec le scrutin.

Autre avantage, le décompte des bulletins électronique ne souffre pas d'erreurs. Le vote par Internet vous offre la certitude que votre suffrage a été reçu et sera pris en compte dans le décompte final. Une confirmation de bonne réception vous est envoyée au terme du processus de vote.

Malgré l'existence de trois canaux de vote, vous ne pouvez pas voter deux fois, car le registre des électeurs est le même quel que soit le canal de vote. Chaque vote enregistré bloque pour l'électeur en question la possibilité d'un nouveau vote.

Ces caractéristiques font du vote en ligne un outil important de la modernisation des droits politiques à Genève. Le design novateur de la carte de vote en est une illustration. Saviez-vous qu'elle tient désormais aussi lieu d'attestation de domicile?

Le site [www.ge.ch/evoting](http://www.ge.ch/evoting) vous renseignera sur le vote par Internet. Durant le scrutin, une assistance téléphonique sera à votre disposition au 0840 235 235, de 8h à 18h, les jours ouvrables, ainsi qu'à l'adresse [acli-assistance@etat.ge.ch](mailto:acl-assistance@etat.ge.ch).

C'est pourquoi nous vous invitons vous aussi à voter par Internet, du 30 octobre au 26 novembre à midi, à l'adresse suivante :

<https://www.evoting.ch/ge/>  
(attention à bien saisir le « S » de httpS)!

## ch.ch

### Bienvenue sur le Portail suisse de la Confédération !

*Le portail Internet des autorités, pratique et polyvalent.*

#### Utile

Il vous permet d'accéder rapidement aux informations officielles et aux prestations de la Confédération, des cantons et des communes.

#### Exhaustif

Il vous informe de manière complète sur les différentes prestations des autorités et répond à toutes vos questions sur les élections, les votations et les grands dossiers politiques.

#### Simple

Il vous propose une information claire et accessible dans la langue de votre choix : français, allemand, italien, romanche ou anglais.

Mais aussi, si vous êtes sur le point de...

**déménager :** [www.ch.ch/demenagement](http://www.ch.ch/demenagement)

**vous marier :** [www.ch.ch/mariage](http://www.ch.ch/mariage)

**ou vous attendez un enfant :**

[www.ch.ch/naissance](http://www.ch.ch/naissance)

*Confédération, cantons et communes –  
ensemble en ligne, votre accès direct à l'administration.*

## Flash Info

### Mérite de Veyrier

Le Mérite de Veyrier sera remis une nouvelle fois à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le 12 janvier 2012. A cet effet, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui a fait honneur à la commune ou a rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard le 12 décembre 2011, la réunion du jury ayant lieu le même jour. L'enveloppe portera la mention «Mérite de Veyrier» et sera ouverte lors de la réunion précitée.

# Qui sont nos élus ?

Au fil des mois, cette rubrique vous les présentera deux par deux.



## Max MULLER

Conseiller municipal depuis juin 2007  
Président du Conseil municipal pour l'année  
2011-2012  
Parti Les Verts de Veyrier

### Une de vos passions ?

La marche et la nature (pas très original pour un vert, je sais !)

### Un de vos plats préférés ?

Côté suisse, la fondue moitié-moitié ;  
côté italien, spaghetti alla carbonara.

### Une de vos plus grandes qualités ?

J'en ai tellement ! Mais en plus de la modestie, le sens de l'écoute  
et du compromis.

### Votre plus grand défaut ?

L'impatience quand je dois supporter trop d'hommes (et de  
femmes) de Neandertal.

### Un talent que vous auriez souhaité avoir ?

Jouer d'un instrument, mais peut-être pas de la cornemuse...

### Quel est votre plus beau souvenir à Veyrier ?

Le jour où j'ai amené ma fille au jardin d'enfants pour la  
première fois.

### Quel personne / personnage admirez-vous le plus ?

Tout inconnu qui est prêt à sacrifier sa vie pour un idéal de  
justice et de démocratie.

### Votre destination préférée ?

Le Valais et la Toscane et, plus près, la place du village.

### Où peut-on vous voir à Veyrier ?

Cherchez bien lors d'expositions culturelles, fêtes villageoises,  
manifestations et même lors d'activités politiques!  
Virtuellement, sur le site de la commune...

### A Genève, vous aimez :

Son offre d'activités et manifestations digne d'une grande ville,  
tout en restant à taille humaine.

### Votre livre de chevet ou celui que vous avez préféré ?

Les portraits historiques de Jean Orieux.

### Une œuvre musicale qui vous emporte :

Tout Chopin, mais en particulier le concerto no. 1 pour piano  
et orchestre.

### Vous n'aimez pas :

Les « yakas », troglodytes et autres animaux politiques  
(Cf. citation ci-dessous).

### Une citation qui vous correspond ?

« Les gens se divisent en deux catégories : ceux qui divisent  
les gens en deux catégories et les autres » d'Oscar Wilde.  
A vous de trouver à quelle catégorie j'appartiens.



## Jean-Jacques IMBERTI

Conseiller municipal depuis juin 2007  
Vice-président du Conseil municipal pour  
l'année 2011-2012  
Parti Radical, devenu Veyrier Ensemble

### Une de vos passions ?

La terre.

### Un de vos plats préférés ?

Les côtelettes d'agneau.

### Une de vos plus grandes qualités ?

Le sourire.

### Votre plus grand défaut ?

La colère de voir un jour Les Grands-Esserts se  
construire.

### Un talent que vous auriez souhaité avoir ?

Le savoir de l'expression (parole).

### Quel est votre plus beau souvenir à Veyrier ?

Les Noëlés passés à réciter des sketches à la  
Maison de Vessy.

### Quel personne / personnage admirez-vous le plus ?

Mon père.

### Votre destination préférée ?

Bergame, en Italie.

### Où peut-on vous voir à Veyrier ?

A la Ferme, à Vessy.

### A Genève, vous aimez :

La campagne.

### Votre livre de chevet ou celui que vous avez préféré ?

Luigi le berger.

### Une œuvre musicale qui vous emporte :

Nabucco.

### Vous n'aimez pas :

(les cons), les gens qui souillent les chemins de  
Veyrier (crottes de chiens et papiers).

### Une citation qui vous correspond ?

Famille, Patrie, Amitié.

## Calendrier 2012 et fiche de levée des déchets

Dans le courant du mois de décembre, tous les veyrites recevront par voie postale le nouveau calendrier 2012 offert par la commune, ainsi qu'une  
fiche répertoriant le programme annuel des ramassages spéciaux qu'ils pourront afficher à bien plaisir.

**S**oucieuse de contribuer à un meilleur bilan environnemental, la commune a choisi d'imprimer ce calendrier sur un papier composé à 60% de papier recyclé et 40% de papier FSC (Forest Stewardship Council). Cet écolabel indique au consommateur que le bois et ses produits dérivés sont issus d'une forêt bé-

néficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement durable tels que définis à Rio en juin 1992. Ce papier est actuellement positionné comme un des papiers couchés les plus écologiques du marché, soit un bon compromis entre ses qualités d'impression et le respect de l'environnement.

Dans le même état d'esprit, la fiche de levée des déchets ne sera pas imprimée sur papier autocollant, mais sur les chutes d'impression du calendrier.

L'imprimeur, choisi en région genevoise, est également certifié du logo FSC.